

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **39**
Nombre de membres présents : **28**
Nombre de votants : **35**
Date de convocation : **08/09/2020**

L'an **Deux Mille VINGT le 15 SEPTEMBRE**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M. René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION
LOCAUX ALSH PRIM. AU CH LJ.GREGORY

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) – OLIVE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – THIRIET (Tresserre) - ATTARD, ALBERT, QUINTA (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Certifiée exécutoire à la date de transmission aux services préfectoraux
(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

Le

Procurations :

R. BANTREIL (Brouilla) à P.TAURINYA
P. MAURAN (Montauriol) à N.GONZALEZ
JM.LAVAIL (Thuir) à R.PEREZ
H.MALHERBE (Thuir) à R.OLIVE
S.ADROGUER-CASASAYAS (Thuir) à T.VOISIN
S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR
M.LESNE (Tordères) à R.ATTARD

Absents:

G.CHINAUD (Calmeilles)
P.BELLEGARDE (Passa)
P.GERICAULT (Oms)
A.BOURRAT (Thuir)

Monsieur Thierry GABRIEL, est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

104/2020

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE HOSPITALIER LEON JEAN

GREGORY :

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres,
VU le recueil de l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes des Aspres et notamment la définition des compétences optionnelles en matière d'actions sociales d'intérêt communautaire en direction des enfants

Le Président **RAPPELLE** que par délibération n°114/2019 étaient mis à disposition du CH Léon-Jean Grégory, les salles de l'accueil de loisirs maternels.

Il en **RAPPELLE** l'objet : permettre aux médecins du Centre hospitalier de mettre en place des entretiens médicaux des enfants et familles, délocalisés, pour rompre avec la spécificité psychiatrique de cet établissement.

Le but est de préserver la confidentialité des ces entretiens, et de faciliter les démarches thérapeutiques à destination des familles du territoire.

Au regard de la disponibilité des locaux de la Communauté, il est demandé de conclure une nouvelle convention, et d'identifier les locaux de l'accueil de loisirs primaire, sis espace Léon Blum, Chemin du Salaou à THUIR, tout aussi adaptés à l'accueil des tous petits, et des fratries plus âgées.

Considérant l'intérêt de cette démarche,

Il **PROPOSE** au Conseil d'approuver la mise à disposition demandée, et d'en fixer les dispositions par convention, telle qu'annexée.

Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président
Après en avoir valablement délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de la mise à disposition des locaux de l'Accueil de loisirs Primaire, situés Espace Léon Blum chemin du Salaou – 66300 THUIR au Centre Hospitalier Léon-Jean Grégory,

APPROUVE le projet de convention ci-annexé,

AUTORISE le Président à signer la convention définitive à intervenir avec la structure hospitalière précitée.

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.

